



**HAL**  
open science

# Licence professionnelle Management du logement social

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Management du logement social. 2016, Université d'Auvergne - UDA. hceres-02039645

**HAL Id: hceres-02039645**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039645v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Management du logement social

- Université d'Auvergne - UdA

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion (DEG)

Établissement déposant : Université d'Auvergne - Uda

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle *Management des organisations, spécialité Management du logement social*, s'inscrit dans le cadre de l'offre de formation de l'Université d'Auvergne depuis 2002. Cette formation est dispensée au sein de l'École de Droit et a pour objectif de former des professionnels du secteur du logement social (métiers de l'immobilier social). Après plusieurs organisations différentes - délocalisations de la formation en Alsace-Lorraine/ Nord-Pas-de-Calais et Picardie ; formations en alternance par contrat de professionnalisation de 2010 à 2012 - le choix a été fait de revenir à un schéma plus classique avec une formation initiale à temps plein sur Clermont-Ferrand découpée en deux phases (une phase de cours de septembre à mars et une seconde de stage de 16 semaines à compter de mars). La formation est également ouverte à un public de formation continue, mais hors contrat de professionnalisation. Elle est ouverte à la procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou Professionnels (VAP).

## Synthèse de l'évaluation

La licence professionnelle (LP) *Management du logement social* propose une thématique peu répandue sur le territoire national et répondant à des besoins de l'environnement socio-économique local, régional et même national. Elle répond de manière très satisfaisante à son objectif de professionnalisation tant par la bonne intégration au sein des réseaux professionnels que par des actions pédagogiques axées vers la professionnalisation comme en atteste l'organisation de visites sur des chantiers et de conférences-débats. L'ensemble des étudiants de la formation trouve un stage d'une durée de 16 semaines. Les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs (investis sur ce champ en recherche) et des professionnels du secteur qui dispensent un encadrement pédagogique de qualité. Les enseignements sont pertinents par rapport aux compétences à développer pour intégrer le marché de l'emploi dans ce secteur, ce qu'atteste le taux élevé d'insertion professionnelle (environ 71 % dans un délai de six mois). La formation bénéficie d'une bonne attractivité au niveau national (avec 120 dossiers en moyenne par an) du fait de la spécificité du champ abordé dans l'économie sociale et solidaire.

Néanmoins, le dossier fournit peu d'indications sur un certain nombre de points tels que le type d'emplois occupés par les diplômés et les procédures d'autoévaluation permettant une adaptation de la formation aux besoins de l'environnement socio-économique et des attentes des étudiants. En ce qui concerne la sélection, on peut regretter qu'elle se limite à l'examen du dossier de candidature sans entretien de motivation. On peut enfin regretter la disparition de l'ouverture à l'alternance par contrats de professionnalisation depuis 2013, piste opportune d'ouverture plus large de cette LP à la formation continue.

### Points forts :

- Très bon taux d'insertion professionnelle.
- Bonne attractivité de la LP hors région Auvergne.
- Formation peu répandue sur le territoire national.
- Formation répondant à des besoins de l'environnement socio-économique local, régional et même national.
- Des enseignants-chercheurs et un corps enseignant très spécialiste des domaines enseignés avec un bon accompagnement pédagogique.

Points faibles :

- La faiblesse des procédures d’autoévaluation de la formation permettant de demeurer en adéquation avec les besoins de l’environnement socio-économique et les étudiants.
- La faiblesse du nombre de formation continue.
- La faiblesse des modalités de recrutement des candidats à la licence professionnelle en raison de l’absence d’un entretien de motivation.

Recommandations :

Cette formation gagnerait à s’ouvrir à nouveau plus largement à la formation continue par le biais de contrats de professionnalisation, afin d’améliorer encore l’insertion de la formation dans son environnement socio-économique. De plus, en attendant que la procédure d’évaluation des enseignements soit opérationnelle au niveau de l’université tout entière, l’école et/ou les responsables pédagogiques pourraient mettre en place un questionnaire permettant d’évaluer la qualité des enseignements et de l’organisation globale de la formation. Pour le suivi des diplômés, la création d’une « association » d’étudiants pourrait aider à maintenir le lien de façon plus formelle entre les promotions. Enfin, pour l’avenir, il serait souhaitable que le niveau réel de sélection à l’entrée de la formation soit explicité.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La formation est en parfaite cohérence entre les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre.</p> <p>L’objectif de la formation est « d’assurer la transmission des outils » en vue de favoriser l’insertion professionnelle des étudiants dans les métiers de l’immobilier social. Les enseignements sont spécifiques au marché et à la gestion des logements sociaux et de nombreuses initiatives, favorisent la professionnalisation de la formation (projets tutorés, conférences, visites), et ouvrent une large palette de compétences pour appréhender les métiers visés (exemple : le financement du logement social/ la législation sociale de l’habitat...).</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>La licence professionnelle s’inscrit bien dans le champ DEG de l’offre de formation de l’UdA. Il existe peu de formations de ce type dans la région et même en France.</p> <p>De plus elle bénéficie d’une forte collaboration des milieux professionnels de l’habitat social. Les compétences dispensées par cette formation correspondent à une demande du marché de l’emploi, ce qu’atteste le bon taux d’insertion professionnelle.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>Après avoir été dirigée par un PRAG (Professeur Agrégé du secondaire), la responsabilité de la LP a été reprise par une maître de conférences en droit public.</p> <p>L’équipe pédagogique est très variée et la répartition entre enseignants académiques et professionnels est équilibrée. Elle est composée de trois enseignants de l’UdA (un PRAG- professeur agrégé du secondaire et deux MCF (maître de conférences), deux PRCE (professeur certifié de lycées), un Professeur des Universités (Université Blaise Pascal), un PRCE retraité et huit professionnels extérieurs. Les professionnels du secteur assurent environ 50 % du volume horaire d’enseignement.</p> <p>L’ensemble de cette équipe pédagogique est invitée à participer au conseil de perfectionnement organisé une fois par an et au comité des études et de la recherche.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs sont constants et satisfaisants. L’insertion professionnelle est très bonne.</p> <p>Plus précisément, l’effectif est stable sur le site d’Auvergne (environ 28 étudiants par an) avec un taux de réussite de plus de 90 % et une insertion professionnelle d’environ 80 %.</p> <p>L’enquête nationale à 30 mois révèle un taux d’insertion de 80 % en moyenne ; il est par ailleurs précisé que 71 % ont un emploi en adéquation</p>

	avec leur formation, mais sans qu'aucune précision ou donnée ne soit apportée au soutien de cette affirmation. 15 % maximum d'une promotion optent pour une poursuite d'études en complémentarité avec le secteur de spécialisation (exemple : droit de l'immobilier ou aménagement du territoire) sauf pour l'année 2014 où le taux s'est élevé à 25 %.
--	--

Place de la recherche	<p>La recherche est quasi-inexistante dans la formation dont ce n'est pas la vocation.</p> <p>Il est précisé que la thématique du logement social ne fait pas partie des axes prioritaires du centre de recherche Michel de l'Hospital même si elle a fait l'objet de deux manifestations (2011 et 2012) et d'une publication : un séminaire sur le droit au logement opposable ainsi qu'un colloque.</p> <p>Toutefois, la présence des enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique permet de faire un lien avec la recherche dans la mesure où leurs thématiques de recherche semblent en adéquation avec celle de la formation.</p>
Place de la professionnalisation	<p>La place de la professionnalisation est bonne.</p> <p>L'intervention de professionnels dans l'enseignement, l'organisation d'une journée de découverte du logement social clermontois organisée avec les principaux bailleurs sociaux prenant la forme de visites des principaux sites d'implantation du logement social dans l'agglomération, la visite de chantiers, le stage et les projets tutorés permettent aux étudiants d'appréhender le monde professionnel de manière concrète.</p> <p>On peut néanmoins regretter l'absence de précision quant à la nature des partenariats évoqués.</p>
Place des projets et stages	<p>La distinction stages/projets tutorés est clairement établie. Ces deux exercices répondent parfaitement à l'objectif de professionnalisation de la licence professionnelle.</p> <p>On note un vrai accompagnement des étudiants dans la recherche d'un stage. Les étudiants bénéficient de l'accès à la plate-forme numérique où ils peuvent exprimer leurs vœux portés à la connaissance des futurs recruteurs. L'évaluation se déroule en présence d'un jury (deux enseignants dont le tuteur et d'un représentant de l'organisme d'accueil) et porte sur la soutenance d'un rapport de stage. Les missions de stage, leur suivi en entreprise par un tuteur de l'école et la soutenance du rapport de stage garantissent la qualité de cette étape de la formation.</p> <p>Les thèmes des projets tutorés sont issus du secteur professionnel. Ils occupent une place importante dans le volume de la formation (environ un quart). L'évaluation est basée sur un mémoire (50 pages) et une soutenance.</p>
Place de l'international	<p>La place de l'international est quasi-inexistante. Les certifications de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) niveau 1 et 2 sont gérées par l'École de Droit. Des enseignements en langue sont prévus sans plus de précisions. Toutefois, l'objet de la formation se prête assez peu à une internationalisation. Plus précisément, bien qu'aucun frein ne soit posé aux étudiants, les spécificités de la formation limitent cette dimension. Cette ouverture vers l'international reste toutefois possible sous la forme d'une demande de mobilité des étudiants à l'international.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Le recrutement s'opère principalement auprès des étudiants ayant obtenu un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) (3,5 % en 2014 et 15 % en 2013) ou un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) (96 % de l'effectif en 2014 et 60 % en 2013). Les étudiants en provenance de deuxième année de licence (L2) ne représentent que 3,7 % en 2013 et 0 % en 2014.</p> <p>La sélection se fait uniquement sur dossier, ce qui peut paraître regrettable. On note une bonne attractivité de la formation hors région Auvergne. Le nombre de candidatures moyenne tourne autour de 120 par an pour une sélection, sur dossier, de 45 candidatures en liste principale et 20 sur liste complémentaire. Au final, seuls 25 à 28 étudiants intégreront la formation. Observons que les deux-tiers des étudiants de la promotion 2014 ne sont pas originaires de la région.</p> <p>Bien que les effectifs soient essentiellement issus de DUT ou BTS, la</p>

	<p>récente intégration de la LP à l'École de Droit devrait permettre une intégration prochaine de quelques étudiants issus de L2, pour ceux qui ne souhaiteraient pas se lancer dans de longues études en Droit.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>On observe une très bonne utilisation des outils numériques. Un effort très important est poursuivi pour la mise en ligne des supports de cours et des modules et les devoirs à rendre. Les étudiants sont incités à passer le Certificat Informatique et Internet (C2i) niveau 1.</p> <p>Les modalités d'enseignement restent très classiques avec un découpage cours magistraux/ Travaux Dirigés.</p> <p>On peut regretter que depuis 2013, la formation n'enregistre plus de contrat de professionnalisation.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation est très bien détaillée dans le dossier. Elle est satisfaisante et reste classique dans ses modalités d'application. Il est décrit un suivi des étudiants tout au long de la formation avec une prise en compte de l'assiduité dans la notation.</p> <p>Plus précisément, l'évaluation se compose d'une partie en contrôle continu et d'une autre en examen final et est semestrielle. Il existe une compensation des unités d'enseignement (UE) du semestre. Le jury est composé du doyen ou du directeur des études et d'au moins trois membres de l'équipe pédagogique. Le jury peut accorder des points spéciaux. Une session de rattrapage est prévue ainsi que la possibilité de redoublement sur décision du jury. Les crédits européens (ECTS) semblent octroyés équitablement en rapport avec la charge de travail qu'implique l'UE.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Il est fait état de dispositifs de suivi de l'acquisition des compétences qui, faute d'utilisation par les étudiants ont été abandonnés. Il est encore fait état d'une réflexion en cours, au niveau de l'UdA, sur la création d'un portefeuille général de compétences.</p> <p>Il est joint au dossier la fiche RNCP et le supplément au diplôme qui n'est toutefois délivré que sur demande. Les rédacteurs soulignent la difficulté d'appropriation du supplément au diplôme, car ce document ne répondrait pas à toutes les attentes.</p> <p>Une certification des compétences en langue est délivrée.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés se fait via l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle et de la Vie Etudiante de l'UdA et, de manière plus informelle, par les responsables de formation (sans plus de précisions). Il n'y a pas de suivi particulier mis en place.</p> <p>Le niveau de réponse est plutôt bon comme l'indique le tableau de l'insertion professionnelle. Pour exemple, en 2012, sur 27 diplômés enquêtés, 24 ont participé à l'enquête soit 89 %.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Depuis 2012, un conseil de perfectionnement réunissant équitablement des représentants du corps enseignant, des professionnels et des étudiants de la formation se réunit au moins une fois par an. Il est composé de 12 membres (trois anciens étudiants de la formation, trois intervenants vacataires, trois représentants du monde professionnel, trois enseignants permanents). C'est l'occasion de procéder à une autoévaluation de la formation. Toutefois, aucun compte-rendu n'a été malheureusement ajouté au dossier.</p> <p>Il n'existe pas, pour le moment de procédure d'évaluation des enseignements, mais une telle procédure est en cours d'élaboration au niveau de l'établissement.</p>

# Observations de l'établissement



## Observations sur le rapport d'évaluation de la formation

### Licence professionnelle

### Management du logement social

#### (Ecole de droit)

Numéro de rapport : S3LP170012566

Observations transmises par Madame Florence Faberon-Tourette, responsable de la licence professionnelle

À l'issue de la licence, les étudiants occupent effectivement des emplois pour une bonne part directement en lien avec la licence professionnelle management du logement social. Par exemple, ils sont chargés de gestion clientèle, chargés de gestion locative, chargés des attributions, chargés du contentieux, chargés de commercialisation en accession sociale, chargés du développement foncier, responsable de site – maintenance de patrimoine et supervision des équipements de proximité ou encore responsable ou adjoint au responsable d'antenne.

Par ailleurs, une démarche d'évaluation des enseignements a été mise en place cette année universitaire. Outre un échange du responsable de la formation avec chaque étudiant en janvier, elle prend la forme d'une enquête portant sur l'ensemble de l'année (l'enquête aura lieu à l'issue de la soutenance de stage).

Clermont-Ferrand, le 19/05/2016

Le Président de l'Université d'Auvergne – Clermont I

  
  
Professeur Alain ESCHALIER